

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 626 fixant le tarif des prêts de ventilateurs par de service de l'artillerie aux officiers mariés ou célibataires et aux sous-officiers mariés logeant en ville

n° 626

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 juin 1938

Numéro JO
n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro
30 juin 1938

TEXTE INTÉGRAL

A partir du 1er juillet 1938, le tarif à appliquer pour prêt de ventilateurs aux officiers mariés ou célibataires et aux sous-officiers mariés logeant en ville est fixé à dix francs par appareil et par mois.